

Catalogue de dédommagement

Prix des sacs

Volumes	Sacs par rouleau	Prix d'achat par rouleau pour les points de vente (hors TVA)	Prix de vente maximum recommandé (TVA incluse)
17 litres	10	CHF 8.80	CHF 10.00
35 litres	10	CHF 14.05	CHF 16.00
60 litres	10	CHF 21.10	CHF 24.00
110 litres	10	CHF 35.20	CHF 40.00

Les points de vente (p. ex. communes, commerces de détail) achètent les sacs de collecte à RecyPac et les revendent aux consommateurs finaux.

Dédommagements

Redevance de concession

En tant que **concessionnaire**, RecyPac verse au **concédant** (commune, canton ou syndicat inter-communal) une redevance de **CHF 15.00 par tonne** de matériaux collectés. Le paiement par RecyPac se fait trimestriellement et spontanément.

Méthode de calcul de la redevance de concession

$$\frac{\text{quantité collectée dans toute la Suisse}}{\text{personnes ayant accès à la collecte de RecyPac}} = \text{quantité collectée par personne}$$

quantité collectée par personne × nombre d'habitants de la commune × CHF 15 = **redevance de concession**

Points de collecte

RecyPac rémunère tous les points de collecte selon un tarif uniforme et transparent. Les points de collecte reçoivent un relevé trimestriel, et le montant correspondant leur est remboursé.

Tâches du point de collecte	Quantité minimale par enlèvement / transport	Dédommagement en cas d'enlèvement gratuit par RecyPac	Dédommagement versé Transport en régie propre vers le point de destination selon les instructions de RecyPac
Collecte dans des sacs en vrac Mise à disposition d'une surface de stockage pour le dépôt des sacs de collecte en vrac	env. 15-30 sacs de collecte correspondant à 600 – 700 L	aucun	aucun
Collecte dans des BigBags d'environ 1 m3 Mise à disposition <u>gratuite</u> de BigBags pour recevoir les sacs de collecte	5 BigBags	CHF 170 /t	Selon le tableau «Dédommagements pour transports de tiers» à la page 3
Collecte dans un grand conteneur Déposer les sacs de collecte dans le grand conteneur mis <u>gratuitement</u> à disposition (benne > 30 m ³) ou dans le conteneur à presse.	1 benne ou 1 conteneur à presse à partir de 15t / an	CHF 200 /t	
Collecte et mise en balles Trier préalablement les sacs de collecte, les débarrasser des déchets (p. ex. mauvais sacs, substances dangereuses) et les stocker sous forme de balles compactes.	10 - 15 t ¹ correspond à au moins un camion entier	CHF 300 /t	

¹ Des accords individuels sont possibles.

Transports

Ces dédommagements se basent sur l'analyse de 2021 sur les déchetteries (VSMR, AWEL, Igora / Ferro Recycling, SWICO/SENS, PRS, ASIC), ainsi que sur la méthodologie convenue entre l'ASIC, PRS et l'OFEV.

Distance	BigBags	Grand conteneur	Marchandise en balles	
	CHF par BigBag	y c. location et prestations supplémentaires CHF par transport	>14 t poids de chargement; uniquement transports en Suisse CHF par transport	
moins d'1 km	0.-	160.-	200.-	
1 - 5 km	6.-			
5 - 10 km	8.-			
10 - 20 km	9.-	210.-	250.-	
20 - 30 km		240.-		
30 - 40 km		270.-		
40 - 50 km		290.-	300.-	
50 - 60 km		310.-		
60 - 70 km		330.-	350.-	
70 - 80 km		350.-		
80 - 90 km		370.-	380.-	
90 - 100 km				400.-
100 - 120 km				450.-
120 - 140 km				500.-
140 - 160 km				550.-
160 - 180 km				600.-
180 - 200 km				700.-
plus de 200 km				

Tous les dédommagements s'entendent hors TVA et sous réserve du respect de conditions telles que les rapports et les audits.

Flux de matières

Suivi

RecyPac garantit un relevé complet des flux de matières: les produits collectés sont pesés à la sortie du centre de transbordement ou du centre de distribution du commerce de détail et transportés vers les installations de tri. À partir de là, les produits collectés sont enregistrés dans le système ERP. Dans les installations de tri, les produits collectés sont à nouveau pesés et comparés avec le poids de sortie (output) des centres de transbordement / centres de distribution. Après le tri, les fractions recyclables ainsi que les matières étrangères non recyclables sont saisies une troisième fois. Les fractions recyclables sont vendues par RecyPac aux exploitants des installations de valorisation.

La plus haute qualité

Afin de garantir une qualité élevée des matières recyclées, RecyPac définit des qualités de tri initiales strictes et les fait respecter par le biais de mesures. L'objectif de ces exigences est d'augmenter le taux de retour industriel de l'ensemble du système afin d'améliorer l'efficacité du recyclage et de pouvoir lutter activement contre les substances étrangères. Si l'on parvient à améliorer la composition des produits collectés, il est possible d'accroître la qualité de toutes les étapes suivantes.

Droit de préemption et traçabilité

Les installations de valorisation sont tenues de communiquer à RecyPac la quantité de matériaux recyclés effectivement produite. RecyPac peut ainsi suivre en détail l'ensemble du flux de matières et s'assurer que ses membres peuvent exercer leur droit de préemption sur les produits collectés en Suisse. L'une des conséquences de ces nombreux points de mesure et exigences de qualité est que RecyPac peut garantir la traçabilité des matériaux recyclés.

